



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
DES TIERS DIGNES DE CONFIANCE
ET DES ACCUEILLANTS DURABLES ET BÉNÉVOLES

LES NOUVEAUX CÈDRES



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

DROIT
D'ENFANCE

FONDATION MÉOUIGNON

QU'EST CE QU'UN

TIERS DIGNE DE CONFIANCE ?

« Lorsque qu'un mineur est en danger ou en risque de danger au sein de sa famille, et lorsque le maintien au domicile n'est plus indiqué, le juge peut décider de le confier à un tiers. Ce tiers est nécessairement une personne avec laquelle le mineur entretient des liens d'attachement et de confiance. Le Tiers Digne de Confiance (TDC) est donc une personne (membre de la famille ou non) à qui le juge des enfants confie l'accueil et l'éducation d'un enfant en danger. »

ACCUEILLANT DURABLE ET BÉNÉVOLE ?

Il s'agit d'un accueil similaire à celui chez un Tiers Digne de Confiance mais relevant d'une décision administrative et non pas judiciaire.





LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Le service d'accompagnement soutient les Tiers Dignes de Confiance (TDC) et les Accueillants Durables et Bénévoles (ADB) durant leur mandat.

Vous avez été désigné TDC ou ADB et vous cherchez des conseils et des informations pour accomplir au mieux votre mission ?

Notre service vous apporte soutien et accompagnement dans l'exercice de votre mandat et durant toute sa durée.

Des professionnels spécifiquement formés sont là pour répondre à vos questions et vous apporter leur expertise dans les domaines suivants :



Juridique



Administratif



Éducatif



Relationnel

VOUS N'ÊTES PAS SEUL !

Toute l'équipe du service d'accompagnement de Droit d'Enfance, se mobilise à vos côtés.

Pour répondre à vos questions, vous pouvez compter sur :

- Un chef de service
- Un intervenant sociojuridique
- Un assistant social
- Des éducateurs spécialisés
- Un éducateur de jeunes enfants
- Un psychologue

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Chaque situation est différente et nécessite des réponses adaptées. Pour vous aider à assurer au mieux votre rôle de TDC et d'ADB auprès de l'enfant accueilli, le service effectuera une évaluation complète de vos besoins afin de vous apporter les solutions adéquates.



LES NOUVEAUX CÈDRES

Établissement de la fondation Droit d'Enfance habilité par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, il est reconnu depuis 1950 comme un expert de la protection de l'enfance sur le territoire.



LA FONDATION DROIT D'ENFANCE

Fondation de protection de l'enfance reconnue d'utilité publique depuis 1866, elle accueille et accompagne en Île-de-France plusieurs centaines de garçons et de filles placé(e)s sous sa protection par l'Aide Sociale à l'Enfance.



Faire un don pour soutenir Droit d'Enfance



HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi : De 10 h à 20h

Le mardi : de 10h à 20h

Le mercredi : de 10h à 20h

Le jeudi : de 10h à 18h

Le vendredi : de 10h à 18h

Le dernier samedi du mois :
de 10h à 12h pour le café TDC/ADB

1 samedi par trimestre pour un atelier
avec intervenant, sur invitation.



service.tdcetadb@droitdenfance.org



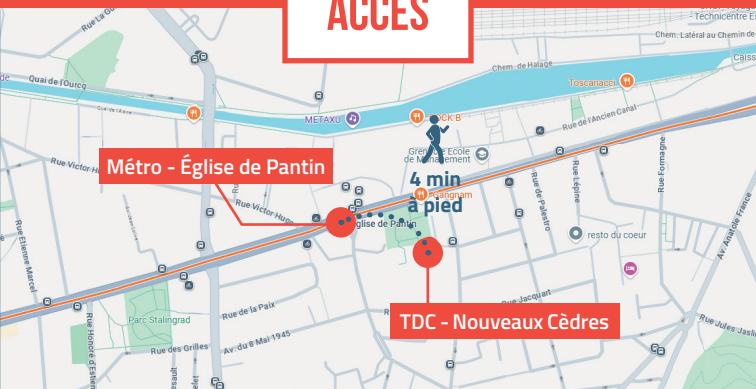
01 83 75 35 58



140 avenue Jean Lolive Pantin (93)

9 rue Jean Nicot Pantin (93) • Accès PMR/poussette

ACCÈS



Métro **5** - Église de Pantin

WWW.DROITDENFANCE.ORG

